

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

DEL n° 2026-025

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 15 avril 2026
=====

OBJET :

**Approbation du procès-
verbal de la séance du
conseil municipal du 20
mars 2026**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

27 AVR. 2026

Que la convocation du
Conseil a été faite le 9
avril 2026

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ,
Mme PIRES, M. MANAC'H, Mme MAILLARD, M. HUMBERT, M.
BRASSEUR, M. REMOND, Mme BOURIN, M. AFONSO, M. DUHEM,
Mme LE BRAS, Mme KEPEKLIAN, Mme ESTEBAN-RODRIGUEZ,
Mme ESTERBET, M. DE FARIA, M. FRAISSE, Mme GUZIK, Mme
LACUBE-GRAND, M. GERBE, M. CHANDELIER, Mme BORIE, Mme
BERBY, Mme GONÇALVÈS, Mme BEN NASSER, M. ASJAD

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. PERRIN,

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Patrick PLANCHE pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Patrick PLANCHE est désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant la présentation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 20 mars 2026, établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Claire BERBY,

ANNEXE :

Procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026, joint en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

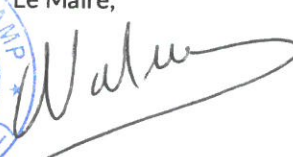
Beauchamp, le 27 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Patrick PLANCHE



Françoise NORDMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20260427-2026-025-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026